

PAYS DU SAINTOIS

LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



www.ccpaysdusaintois.fr

HIVER 2024



ÉDITO



Ce début d'année, comme la fin de la précédente, est plein d'incertitudes.

Un nouveau gouvernement, une nouvelle trajectoire, des économies à réaliser et des finances à retrouver. Telle est la trajectoire que nous allons devoir respecter, collectivement, à l'échelle nationale.

Qu'il faille faire des économies, tout le monde en est conscient, et le Saintois comme les autres collectivités y prendra sa part dans la mesure de ses possibilités.

Car cette séquence difficile qui s'ouvre coïncide avec des prises de compétences obligatoires, des baisses de dotation considérables et cette fameuse suppression de la taxe d'habitation limitant le nombre des usagers dans leur lien aux investissements et services locaux alors même que les collectivités doivent voter des budgets à l'équilibre.

Malgré cela, votre communauté de communes se veut dynamique et à l'écoute de ses habitants. Nous avons organisé de nombreux moments où tout un chacun avait la possibilité de donner son avis sur les thématiques à développer pour encore et toujours améliorer notre cadre de vie à l'échelle des 55 communes dans le cadre de la mise à jour du projet de territoire.

L'actualité de votre communauté de communes est également passée par un important

devoir de mémoire. Même s'il est aisé d'affirmer que pour savoir ou l'on va il faut savoir d'où l'on vient, les 80 ans de la libération du territoire ont été célébrés comme il se doit en septembre avec une forte participation citoyenne, des associations patriotiques et des élus que je tiens, ici, à remercier pour leur présence. Ce fût un moment riche en émotions et en échanges avec tous les âges représentés.

Enfin, après 6 années pleines d'un travail collectif, nous avons arrêté notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) lors d'un vote à l'unanimité en Conseil Communautaire. Il conviendra de mettre en application les différentes obligations réglementaires qui y sont associées sur 2025 : enquête publique en vue d'une adoption mais également de se positionner sur la compétence assainissement au gré des dernières déclarations et

à une année de l'échéance ... à suivre.

Pour conclure, j'espère que vous avez pu profiter de notre Marché de Noël sur la colline avec ses presque 100 artisans. Nous en avons profité pour honorer, pour la première fois, ceux qui font le dynamisme de notre territoire : des associations, des entreprises, des artisans, des « faiseurs ». Cette remise de Médailles du Saintois ardemment souhaitée, permet de porter haut les innombrables qualités de notre territoire, de ceux qui y vivent, entreprennent, animent et partagent de belles valeurs. Permettez-moi de vous souhaiter, en y associant l'ensemble des élus et personnels du Pays du Saintois, une belle et heureuse année 2025 pleine de réussites, d'engagements et de joies.

Saintoisement,
Jérôme KLEIN

Le chantier d'insertion recrute !

A raison de 26 heures par semaine, les salariés du chantier d'insertion entretiennent les espaces verts, les cimetières, la voirie de plusieurs communes du territoire.

Contact :
Lucie CRÉTEL
03 83 52 45 41



Travail collectif, formation, stages, et perspectives de retour à une vie active autonome sont autant de moyens mis en œuvre pour vous aider à rebondir.

Si vous aussi, vous souhaitez renouer durablement avec l'emploi, alors rejoignez cette équipe.

SOMMAIRE

LA VIE DE LA CCPS PAGES 3 à 6

- L'actu' de la CCPS

LA VIE DU TERRITOIRE PAGES 7 à 11

DYNAMISME ÉCONOMIQUE & ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

- Une année 2024 riche en innovations et en échanges !
- Une Spécialité Sucrée pour notre Territoire !
- Petite Enfance : Soirée professionnelle des assistantes maternelles de Terre de Lorraine

VIE ASSOCIATIVE & CULTURELLE

- 80 ans de la libération
- Forum des associations
- Concours photos
- Inauguration de la crèche de Benney
- Octobre rose
- Le Pays du saintois au fil du temps



Téléchargez gratuitement l'application mobile Intramuros

Alertes, manifestations, annuaire des commerces, les informations de la CCPS et de votre commune...

Pays du Saintois
Lettre d'information de la communauté de communes
Numéro 23 - automne 2024
ISSN : 2608-7960 - Dépôt légal : décembre 2024

Tirage : 7 200 ex.
Editée par la communauté de communes du Pays du Saintois

Directeur de la publication :
Jérôme KLEIN

Comité de rédaction :
Jérôme Klein, Barbara Thirion, Maxime Houpert, Margot Dubois, Nathalie Merlet, Olivier Villemin, Dorothée Pajot, Lucie Créteil, Lucie Jacquot, Elodie Bailly, Kathleen Guillou

Chargé de projet : Romain Munier

Graphisme : Romain Munier

Impression : www.l-ami.net - Gripport

Crédits photos : CCPS sauf mention contraire

55 communes

Affracourt | Autrey | Bainville-aux-Miroirs | Benney | Bouzanville | Bralleville | Ceintrey | Chaouilley | Clérey-sur-Brenon | Crantenoy | Diarville | Dommarie-Eulmont | Étreval | Forcelles-St-Gorgon | Forcelles-sous-Gugney | Fraignes-en-Sainctois | Gerbécourt-et-Haplemont | Germonville | Goviller | Gripport | Gugney | Hammeville | Haroué | Houdelmont | Houdreville | Housséville | Jevoncourt | Lalœuf | Laneuveville-devant-Bayon | Lebeuville | Lemainville | Leménil-Mitry | Mangonville | Neuville-sur-Moselle | Ognéville | Omelmont | Ormes-et-Ville | Pary-St-Césaire | Praye | Quevilloncourt | Roville-Devant-Bayon | Saint-Firmin | Saint-Remimont | Saxon-Sion | They-sous-Vaudémont | Thorey-Lyautey | Vaudémont | Vaudeville | Vaudigny | Vézelize | Vitrey | Voinémont | Vroncourt | Xirocourt

Communauté de communes du Pays du Saintois

21, rue de la Gare - 54116 Tantonville
Tél. 03 83 52 47 93 - Mail : contact@ccpaysdusainctois.fr
www.ccpaysdusainctois.fr
Ouverture : lundi > vendredi : 9 h-12 h et 13 h-17 h, fermé le mercredi après-midi
Standard téléphonique du lundi > vendredi : 9 h-12 h et 13 h-17 h

Espace emploi

Accueil à la CCPS, à Tantonville
lundi > vendredi : 9h-12 h et 13 h-17 h - Fermé le mercredi
03 83 52 45 41 (ligne directe)
La Mission Locale (jeunes de 16 à 25 ans) assure une permanence le vendredi : 9 h-12 h et 13 h-17 h

Déchetterie

Située entre Tantonville et Omelmont après la gare de Tantonville, direction Omelmont RD : D9C
contact@ccpaysdusainctois.fr
Horaires à consulter sur le site de la CCPS :
www.ccpaysdusainctois.fr > Vivre au quotidien > Déchetterie

Service déchets ménagers

COVALOM
712, rue Nicolas-Cugnot - 54230 Neuves-Maisons
03 54 95 62 41 - secretariat@covalom.fr

NOUVEAU

LA VIE DE LA CCPS

Pages 3 à 5

EN COURS LA VIE DE LA CCPS

L'ACTU' DE LA CCPS

La CCPS met à jour son projet de territoire

La CCPS a souhaité fin 2023 réactualiser son projet de territoire. Ce projet avait été élaboré en 2016-2017 avec une projection de développement à l'horizon 2025.

Mais au fait, c'est quoi un projet de territoire ?

Quel avenir pour notre territoire ? quels sont ses besoins ? quelles sont ses forces ? Comment pouvons-nous développer l'économie et l'aménagement de notre territoire ? Comment développer notre cadre de vie, nos services tout en respectant notre environnement ?...

Un projet de territoire tente de répondre à ce questionnement et présente une vision perspective et stratégique, des axes de développement sur un ensemble de champs thématiques. Il vise à identifier des projets structurants qui feront l'objet d'un programme pluriannuel d'action.



Suite au partage et à la mise à jour du diagnostic du territoire lors de deux ateliers à destination des agents, des élus et des acteurs socio-économiques du territoire les 18 et 24 juin, quatre rencontres se sont effectuées en octobre pour recueillir les attentes, dégager les enjeux majeurs du territoire et poser les premiers axes thématiques prioritaires au développement de ce dernier.

Ces rencontres se sont déroulées sous forme d'ateliers les 16, 17, 21, 24 et 25 octobre dernier. A destination des administrés, des élus, des acteurs socio-professionnels, des jeunes et des publics rencontrant des freins, c'est en totalité une cinquantaine de personnes qui ont pu échanger, réfléchir et partager leurs visions pour un territoire plus solidaire, dynamique, connecté et résilient !

La concertation est désormais terminée et laisse place à un travail de collecte des échanges et de retranscription afin de traduire les objectifs et les enjeux prioritaires de développement pour notre territoire d'ici 2035. Un programme d'action sera réalisé et ce nouveau projet fera l'objet d'une présentation à l'ensemble des acteurs du territoire courant 2025.



Atelier Jeunes du 17 octobre



Atelier développement économique du 18 octobre



Atelier élus et habitants du 21 octobre

Gestion des déchets

Le territoire de la communauté de communes du Pays du Saintois est passé depuis 2018 à la tarification incitative dans le but d'inciter les habitants à limiter leur production de déchets. Chaque année, un bilan et une analyse des coûts et de l'efficacité du dispositif sont réalisés.

De quoi est composée votre facture d'Ordures Ménagères ?

- La base fixe qui comprend l'accès au service, le volume du bac et un nombre de levées (en fonction de la composition de votre foyer)

- La part variable est calculée en fonction du nombre de fois où votre bac a été collecté dans le semestre

Le saviez-vous ? Pour les habitants n'ayant pas d'accès à un abribac ou à un conteneur, la communauté de com-

munes a mis en place un système de sacs qui permet la mise en place de la tarification incitative pour tous.

Quels tarifs pour 2024 ?

- Part fixe

o Composition du foyer 50.90 € à 305.40 €

o Volume du bac 13.20 € à 83.90 €

o Levées incluses de 9.60 € à 38.40 €

- La part variable de 1.60 € à 10.30 € par levée supplémentaire.

Comment calcule-t-on le prix ?

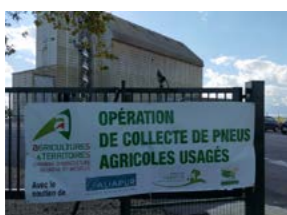
Toutes les dépenses et les recettes afférentes à la gestion des ordures ménagères sont compilées dans un budget annexe du budget de la communauté de Communes du Pays du Saintois, cela regroupe les coûts de fonctionnement

(exploitation de la déchetterie, collecte des bacs, sensibilisation, matériel,...) mais aussi les coûts de traitement des déchets (traitement spécifique, valorisation énergétique, compostage, fiscalité spécifique, ...). Nous y comptons aussi les recettes comme les soutiens apportés par les éco-organismes mais surtout les factures payées par les habitants du territoire. Ainsi nous avons donc une idée précise du coût et de l'équilibre budgétaire de cette compétence. Chaque année, après un bilan et une analyse des coûts un nouveau tarif de gestion des ordures ménagères est discuté en conseil communautaire pour l'année suivante. Celui pour l'année 2025 sera donc voté en décembre 2024.

Opération de collecte de pneus

Du 14 octobre au 14 novembre, une opération de collecte de pneu agricole s'est tenue sur le territoire de la CCPS.

Pourquoi collecter uniquement les pneus des agriculteurs ?



Jusqu'à 2018, les pneus usagés étaient proposés aux agriculteurs pour tasser leur ensilage et autres utilisations agricoles. Cette pratique a depuis été interdite, mais la problématique des pneus encore présents sur les exploitations demeurerait. Autre problème, ces pneus, soumis aux éléments naturels (vent, pluie, ...), se dégradent et peuvent mettre en danger le bétail et polluer le milieu naturel. Mais l'évacuation de ces pneus est à la charge des agriculteurs. Au vu des tonnages, cela peut être vite très onéreux. Avec la mise en place de la REP (Responsabilité Elargie

des Producteurs), les producteurs de pneus ont désormais en charge la collecte et le recyclage de leurs produits. Pour l'industrie pneumatique c'est Aliapur l'acteur chargé de cette mission. En lien avec la Chambre d'Agriculture, une collecte est organisée et le coût est alors ventilé entre les différents acteurs (aliapur, agriculteurs et communauté de communes), le reste à charge est alors bien moindre pour l'exploitant agricole.

Pour voir cette opération arriver sur son territoire, pour les agriculteurs et l'environnement, la communauté de communes du Pays du Saintois s'est engagée financièrement : subventionnement d'une partie du reste à charge des agriculteurs (à hauteur de 5€/T de pneus collectés), mise à disposition de personnel lors de la collecte et nettoyage du site en fin d'opération.

Quel résultat ?

En un mois de collecte c'est un peu plus de 1 100T qui ont été collectés auprès de plus de 80 agriculteurs du territoire. Cette collecte est le résultat de l'engagement de plusieurs acteurs mais aussi le travail d'une dizaine d'agents de la

chambre d'agriculture départementale de Meurthe-et-Moselle, de la COVALOM, de la CAL et de la communauté de communes du Pays du Saintois qui ont œuvré, peu importe la météo à cette collecte, et que nous remercions chaleureusement.

Que vont devenir les pneus collectés ?

Les pneus collectés sont acheminés vers un centre de tri, ils sont broyés et serviront de CSR (Combustible Solide de Récupération), ils peuvent alors être utilisés dans les cimenteries pour alimenter les process chauds de cette filière.



Viabilité hivernale

Comme chaque année, du 15 novembre au 15 mars, c'est la saison dite de « viabilité hivernale », Chacun doit se mobiliser pour permettre une circulation sans danger.

Qui déneige les routes ?

- Les routes départementales sont à la charge du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, c'est donc les DITAM qui s'en chargent. Les départementales sont classées par secteur puis par ordres de priorités (intensité du trafic). Les équipes départementales fonctionnent ensuite par circuit.

Le département teste le salage avec adjonction de saumure (eau saturée en sel) pour permettre une meilleure dispersion du sel.

- Les routes communales du territoire sont à la charge de la communauté de communes du Pays du Saintois qui fait appel à des prestataires locaux pour le déneigement et le salage de celles-ci. Ils sont principalement agriculteurs et ont à cœur d'aider le territoire en cas d'aléas météorologiques. Néanmoins il est important de garder à l'esprit que ce n'est pas leur activité principale, par exemple, pour les éleveurs, le soin au bétail est prioritaire. Nos prestataires

passent néanmoins beaucoup de temps pour pouvoir désenclaver rapidement le territoire.

Le saviez-vous ? Certaines routes communales ne sont pas déneigées pour des raisons de sécurité, elles sont alors signalées par un panneau « route non déneigée ».

- La viabilité des routes nationales est à la charge de l'Etat et donc plus localement des DIR.

Comment on déneige dans le saintois ?

Nous suivons les normes de salages du département, les quantités de sel appliquées évoluent selon la météo (entre 20 et 40 gr/m² de sel). Les prestataires équipent leurs tracteurs de 2 matériels : la lame de déneigement à l'avant et le semoir à l'arrière. La lame permet de déplacer la neige et le semoir de disperser le sel sur la voirie. Chaque prestataire a en charge le déneigement de plusieurs communes (entre 5 et 12) et une commune prend environ 45 min à déneiger. Vous pouvez reconnaître les opérations de viabilité hivernales grâce aux gyrophares bleus à éclats qui sont utilisés pendant les opérations de déneigement. La CCPS communique les voiries dont il faut s'occuper. Chaque

année, la clôture de la saison permet de faire le bilan, remonter les difficultés et les améliorations possibles.

Comment être prêt en cas de neige et/ou de verglas ?

- Assurez-vous que vous êtes équipés à minima de pneus « 4 saisons » ou « hiver » (présence d'un logo « flocon » sur le flan de vos pneus). Attention, pensez aussi à vérifier le niveau d'usure de vos pneumatiques !

- Adaptez votre itinéraire et prenez une marge de temps supplémentaire. Les conditions de circulation peuvent être dégradées, il est alors nécessaire d'adapter sa vitesse et sa conduite.

- Lorsqu'un épisode de neige est prévu, ne stationnez pas vos véhicules sur la voirie. En effet, le déneigement se fait avec un tracteur et les prestataires ont besoin de place pour pouvoir accéder à toutes les rues de leurs circuits.



Visite de Courtoisie du Chef d'Escadron Benoît BORDENAVE



Le chef d'escadron Benoit BORDENAVE, nouveau commandant de la compagnie de gendarmerie de Nancy a rendu visite à M. Jérôme Klein, Président de la Communauté de Communes du Pays du Saintois.

Cette rencontre qui s'est déroulée au siège de la communauté de communes, a été l'occasion pour les deux hommes de faire connaissance et d'échanger autour des enjeux de sécurité publique au sein de notre territoire.

Un nouveau chargé de communication à la CCPS



Issu du monde des sapeurs-pompiers, Romain MUNIER a pris ses fonctions en tant que chargé de communication le 23 septembre 2024.

Il a pour mission de contribuer au développement de l'image de la communauté de communes du pays du saintois et de sa mise en valeur, grâce aux nombreux outils de communication dont dispose la CCPS.

Romain se charge notamment de réaliser l'ensemble des supports de communication de la CCPS, anime les réseaux sociaux et le site internet. Il est également en charge des relations avec la presse et travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des services sur tous les projets portés par la structure.

Ces différentes missions transversales doivent permettre à la CCPS de communiquer de manière toujours plus efficace avec les administrés.

Protections contre les inondations à Ceintrey-Voinémont

Des travaux visant à réduire l'exposition des crues du Madon sur les communes de Ceintrey et Voinémont ont été réalisés par l'EPTB Meurthe Madon ; organisme à qui la CCPS a délégué sa compétence « gestion des inondations » sur l'ensemble de son territoire.



Pendant 3 mois, l'entreprise retenue pour ce chantier a supprimé le seuil de l'ancien moulin tout en réalisant des travaux de remblaiement et de végétalisation partiels de l'ancien canal. Cette opération permettra de diminuer la hauteur d'eau lors de crues courantes à moyennes dans ces deux communes mais

également de rétablir la continuité écologique du Madon (passage des poissons et des sédiments). Dans les prochaines années, en complément de ces travaux, une gestion des chutes de berge et des arbres déstabilisés par la baisse des niveaux d'eau, en amont des 2 communes, se poursuivra.

Montant des travaux : 417 000 € HT

L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié se poursuit

A l'issue d'une phase de diagnostic sur la mobilité au printemps dernier, des ateliers de travail se sont déroulés les 24 septembre et 10 octobre derniers afin de co-construire la stratégie de mobilité générale et sa déclinaison cyclable. Ces ateliers ont permis d'identifier plusieurs enjeux au sein desquels se déclineraient plusieurs actions :



- Développer l'offre de transports collectifs (routiers et ferrés) et l'intermodalité actuellement inadaptée aux besoins et défaillante ;
- Améliorer la communication pour réduire la méconnaissance de l'offre de mobilité ;
- Répondre au manque d'infrastructures vis-à-vis des modes actifs, à la sécurisation de leur pratique et à l'accessibilité des espaces publics ;
- Limiter l'autosolisme ;
- Diversifier les services de mobilité ;
- Réduire le coût de la mobilité pour l'utilisateur ;
- Lutter contre l'isolement social et géographique.

Le maillage cyclable répondait à 3 principes :

- Des liaisons intercommunales pour des déplacements du quotidien et de loisirs ;
 - La prise en compte des futures gares de Ceintrey et Vézelize dans le cadre de la réouverture de la ligne 14 ;
 - Des liaisons de loisirs, notamment pour relier les véloroutes du territoire.
- Les itinéraires dessinés par les participants représentent près de 102 km de maillage dont 56 km pour les itinéraires mixtes utilitaires / loisirs.
- La prochaine phase de travail (premier trimestre 2025) va consister à définir le contour opérationnel des actions retenues pour le volet mobilité et ainsi que des préconisations d'aménagement un chiffrage et une priorisation du maillage pour le volet cyclable.

PLUI : Une grande avancée

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est entré dans sa phase d'arrêt suite à un vote à l'unanimité lors du conseil communautaire du 28 novembre 2024. Cette nouvelle étape marque la fin des études techniques et le début de la phase administrative.

Le document d'urbanisme va désormais être soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, chambres consulaires, ...) ainsi que des 55 communes de la CCPS dans un délai de trois mois.

En cas d'avis favorables de ces dernières, une enquête publique se tiendra courant 2025 afin de recueillir les avis et observations des habitants (une large information sera faite à ce sujet par le biais du site de la CCPS, des communes et de la presse locale). A l'issue de cette phase de consultation, le document sera proposé pour approbation en conseil communautaire.

Pour rappel, le document n'est pas encore consultable par le public à ce stade de la procédure et le sera à l'occasion de l'enquête publique.

Évolution des taxes de l'Agence de l'Eau

A compter de 2025, les redevances perçues par les agences de l'eau pour financer des actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques évoluent. Cette réforme a été instaurée par les 6 agences de l'eau du territoire national et impacteront tous les abonnés. Trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

1. Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif
Elle est répercutée sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau assaini à partir du 1^{er} janvier 2025 quelle que soit la période de distribution concernée.

REDEVANCE = ASSIETTE + TARIF + COEFFICIENT DE MODULATION
L'Assiette correspond au volume consommé par l'abonné
Le Tarif correspond au prix du m³ défini annuellement par l'agence de l'eau
Le Coefficient de modulation compris entre 0,3 et 1. Si la collectivité est performante au niveau de son assainissement, le coefficient sera faible et inversement.

2. Redevance pour performance des réseaux d'eau potable
Cette redevance est basée sur la consommation d'eau de chaque foyer. La formule de calcul est identique sauf que le coefficient de modulation évolue entre 0,2 et 1. Le coefficient reflète la performance de la collectivité (sur la CCPS, il s'agit depuis début 2024 du Syndicat des Eaux de Pulligny pour toutes les communes) dans la

gestion et la connaissance des réseaux d'eau potable. Ainsi, plus la collectivité maîtrise, connaît et gère son réseau correctement, plus le coefficient de modulation sera faible et inversement.

3. Redevance sur la consommation d'eau potable
Elle sera payée par toutes personnes abonnées au service d'eau potable. Elle sera calculée par le volume consommé par foyer x tarif en €/m³ défini par l'agence de l'eau annuellement.
Ces nouvelles redevances apparaîtront sur les factures d'eau dès l'année prochaine, dans la rubrique « Organismes publics ». Elles impacteront tous les foyers pour les redevances eau potable et uniquement les foyers raccordés à l'assainissement collectif pour la première redevance.

LA VIE DU TERRITOIRE

Pages 6 à 11



DYNAMISME ÉCONOMIQUE & ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Une année 2024 riche en innovations et en échanges !

La Communauté de Communes a souhaité marquer cette année par de nouveaux formats de rencontre avec les entreprises, afin de répondre aux besoins d'innovation et de collaboration dans un contexte professionnel en constante évolution. Après avoir lancé un premier carrefour des entreprises en 2022, puis introduit des tables rondes thématiques fin 2023, il est apparu nécessaire de diversifier ces formats pour mieux répondre aux attentes des chefs d'entreprises et offrir des opportunités d'échanges réguliers.

Deux nouveaux formats ont été proposés :

1. Café Éco – Juin 2024 à Vaudigny

En présence de nos partenaires institutionnels, cet événement a abordé des thématiques d'actualité telles que le réemploi, les marchés publics et la mobilité à faibles émissions. Ce format a permis d'offrir un cadre informel propice à la réflexion et aux discussions constructives entre acteurs économiques et institutionnels. Un moment privilégié pour échanger sur des enjeux cruciaux pour le développement durable des entreprises et du territoire.

2. Bistrot de Parole – Octobre 2024 au Château Ernest à Tantonville

En collaboration avec l'association Paroles d'Entreprises, ce format a permis à de nombreux chefs d'entreprises de se retrouver dans un cadre unique, autour d'un verre, pour un afterwork détendu et enrichissant. Ce fut l'occasion de partager des expériences, d'échanger sur des défis communs et de tisser de nouveaux liens professionnels dans

une atmosphère conviviale et décontractée. Les participants ont ainsi pu exprimer leurs besoins, partager leurs projets et repartir avec de nouvelles connexions, prêtes à se transformer en opportunités de collaboration.

Remerciements

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à Monsieur Antonio Petrucci et à sa fille Julia pour leur accueil chaleureux au Château Ernest, un cadre exceptionnel qui a rendu cet événement encore plus mémorable. Cet afterwork a non seulement permis de renforcer les liens entre les entreprises locales, mais aussi de découvrir un site d'exception situé sur notre territoire, véritable atout pour notre communauté.

Ces moments d'échange, à la fois informels et productifs, viennent enrichir les initiatives de la Communauté de Communes et sont un véritable tremplin pour l'innovation et la collaboration au service du développement économique local. Nous sommes impatients de poursuivre cette dynamique et d'offrir encore plus d'opportunités pour nos entreprises en 2024 !



Une Spécialité Sucrée pour notre Territoire !

Célébrons la naissance de la Saintoise, une nouvelle spécialité sucrée qui incarne à la fois le patrimoine gastronomique et l'identité culturelle du Pays du Saintois.

Cette aventure culinaire a été un projet collectif qui a permis à notre territoire de se rassembler autour de la création d'une pâtisserie unique, symbole de notre terre, de nos traditions et de notre savoir-faire. Depuis plusieurs mois, les membres de l'Office de Tourisme ont travaillé ensemble, avec l'ambition commune de donner naissance à une spécialité sucrée qui reflète l'essence même de notre région. Aujourd'hui, ce projet est une réalité concrète, et nous sommes heureux de vous présenter la Saintoise, fruit du

travail minutieux de Clément Wolf, qui a su créer une pâtisserie aussi délicieuse qu'authentique.

Un Concours Créatif et Local

Le concours lancé pour la création de cette spécialité sucrée a permis de mettre en lumière des talents locaux et de renforcer les liens entre les acteurs du territoire. Chaque participant a apporté sa touche personnelle et sa vision de ce que représente le Pays du Saintois, ce qui a enrichi le processus créatif. Nous tenons à féliciter chaleureusement Les Mets de Laura, L'Art Home des Saveurs et Le Fournil du Château, nos trois finalistes, qui ont fait preuve de créativité et de passion tout au long de cette aventure. Leur travail

témoigne du dynamisme et du savoir-faire des artisans de notre territoire.

Une Spécialité Ancrée dans le Local

La Saintoise n'est pas seulement une pâtisserie : c'est un hommage à notre territoire, un véritable miroir de notre culture et de notre identité. En choisissant des produits locaux et en respectant des méthodes de fabrication artisanales, cette spécialité devient un vecteur de développement pour notre économie locale. Elle incarne notre volonté de soutenir les producteurs, de préserver nos ressources et de promouvoir la qualité. Ce projet est le fruit de la collaboration des bénévoles

de l'Office de Tourisme du Pays du Saintois, des agents de la Communauté de Communes, soutenu également par les Amis de Vézelize pour leur accueil chaleureux sur le marché le jour de la sélection finale. Un grand merci également à D. Gravure pour la création des trophées et à France Bleu Sud Lorraine pour leur soutien médiatique. Cette réussite collective est le fruit de l'engagement de chacun, et c'est avec enthousiasme que nous ouvrons aujourd'hui un nouveau chapitre dans notre histoire gastronomique. Ensemble, continuons à célébrer et à faire rayonner les richesses de notre territoire !



1^{er} : Le fournil du Château d'Haroué



2^{ème} : L'art Home des Saveurs



3^{ème} : Les Mets de Laura

Petite Enfance : Soirée professionnelle des assistantes maternelles de Terres de Lorraine

Chaque année, les animatrices de 4 Relais Petite Enfance, travaillent en partenariat avec la coordination Petite Enfance et Parentalité animée par la Fédération départementale des Familles Rurales, à l'élaboration d'une grande soirée à destination des assistantes maternelles.



Cette année, c'est le Relais Petite Enfance du Pays du Saintois qui était porteur du projet, et qui a accueilli sur la communauté de communes : 62 assistantes maternelles venant des 4 communautés de communes : Terres Toulaises, Colombey et Sud Toulais, Moselle et Madon, et Pays du Saintois.

Au programme : la projection du film « Ces pleurs qui nous lient », réalisé par Anne Jochum et produit par « Préparons Demain ». Riche en témoignages et en éclairages professionnels, le film est venu apporter de nombreux éléments aux assistantes maternelles pour qui l'accompagnement des pleurs est un sujet au cœur de leur métier.

Deux puéricultrices de PMI étaient présentes pour débattre du film. Un moment d'échange intéressant s'en est suivi, alimenté par les expériences professionnelles des assistantes maternelles.

Pour clôturer cette grande soirée, organisée la veille de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles, un repas leur était offert. L'occasion pour les assistantes maternelles des 4 territoires de tisser des liens et de se retrouver. Une très belle soirée qui a beaucoup plu !

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

80 ANS DE LA LIBÉRATION - Circuit des stèles

En 2024, le Saintois célèbre un événement marquant de son histoire : les 80 ans de sa libération. Ce moment décisif, survenu en novembre 1944, a non seulement changé le cours de la région, mais a également laissé une empreinte indélébile dans la mémoire collective des habitants.

Le 80^e anniversaire de la libération a été célébré le samedi 7 septembre 2024 en présence du comte Jean Hyacinthe de Mitry, maire de Leménil-Mitry, de Dominique Potier, député, de Jérôme Klein, président de la communauté de communes Pays du Saintois (CCPS), de Chaynesse Khirouni, présidente du conseil départemental, de nombreux maires et élus, les porte-drapeaux et des représentants de l'espace mémoire de Vézelize. « Tous unis quels que soient la religion, la race, le genre, pour que règnent la liberté et la coopération entre les peuples, merci aux passeurs de mémoire » soulignait Dominique Potier. La chorale du collège de Vézelize, l'école de musique d'Haroué, des élèves de l'école de Diarville ont interprété la Marseillaise et animé la cérémonie de chants, de musique, de poème.



VIE ASSOCIATIVE & CULTURELLE •

FORUM DES ASSOCIATIONS

Une journée riche en découvertes et en échanges



Dimanche 8 septembre, le Forum des Associations a rassemblé une soixantaine de visiteurs, il a permis aux habitants de découvrir et de s'inscrire aux activités proposées par les associations locales. Des associations sportives aux clubs culturels, en passant par les associations caritatives... elles étaient présentes pour présenter leurs actions et recruter de nouveaux adhérents.

L'après-midi a été rythmé par plusieurs animations sur la scène. Des démonstrations de danse avec BLOSSOM M DANSE et le FOYER RURAL DE TANTONVILLE, de la musique avec LA GUINGUETTE A MOMO ou encore L'ECOLE DE MUSIQUE DU SAINTOIS ont attiré petits et grands.

Un événement convivial et fédérateur qui a permis de réunir 26 associations du territoire.

Remise des prix du concours photos 2024



Mercredi 16 octobre, Jérôme Klein, Président de la CCPS avait donné rendez-vous aux lauréats du concours photos 2024 pour la remise des prix. 4 thèmes étaient récompensés :

- **Les Couleurs** : 1^{er} M.LARCHEY ; 2^e I. GREIBER ; 3^e A. PEULTIER
- **Le Saintois à vélo** : 1^{er} M LARCHEY ; 2^e S. LECOMTE ; 3^e L. KUHN
- **Villages du Saintois** : 1^{er} I. GREIBER ; 2^e G.PEPOS ; 3^e D. MAISON

- **Petites et grosses bêtes (enfants)** : 1^{er} L. GIULIANA ; 2^e M. FRANTZ ; 3^e E. GEHIN

La communauté de communes permet aux habitants du territoire souhaitant passer le Bafa et/ou le BAFD d'obtenir une subvention d'un plafond de 400 €.



INAUGURATION DE LA CRÈCHE DE BENNEY



Le 31 août 2024, la commune de Benney a inauguré les nouveaux locaux de la crèche. Cette structure moderne vise à offrir un cadre accueillant et stimulant adapté pour les jeunes enfants, tout en répondant aux besoins croissants des parents en matière de garde.

Le coût des travaux s'élève à 400 000 euros HT. La commune a contracté un emprunt de 100 000 €. Plusieurs collectivités et organismes ont contribué au financement, à hauteur de 80 % du montant des travaux. L'État a participé à travers la D.E.T.R (dotation d'équipement des territoires ruraux). La Caisse d'allocations familiales (CAF) a apporté, au titre du « plan d'investissement d'accueil des jeunes enfants, » la somme de 190 000 €. La région Grand Est est partenaire au titre du dispositif de « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité », le département de Meurthe-et-Moselle au titre du fond d'appui aux territoires.

La communauté de communes du Pays du Saintois a pris en charge 40 % des frais de location de treize modules techniques installés sur le parking de la salle des fêtes pour y créer une crèche provisoire pendant les travaux (une première...), les 60 % restants pris en charge par la CAF.

Un projet réfléchi

La création de cette crèche s'inscrit dans une volonté de la commune d'améliorer l'offre de services aux familles. Le projet a été mené en collaboration avec des professionnels de la petite enfance, garantissant ainsi une approche pédagogique de qualité.

Un avenir prometteur

La nouvelle crèche de Benney représente un pas en avant vers une meilleure qualité de vie pour les familles. En plus de favoriser le développement des enfants, elle permettra aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale plus facilement.

Avec cette inauguration, la commune s'engage à poursuivre ses efforts pour soutenir les familles et favoriser l'épanouissement des plus jeunes. La crèche de Benney est un espace qui promet d'être un lieu de vie, d'apprentissage et de partage pour les enfants et leurs familles.

Lors de l'inauguration, les financeurs ont pris la parole ainsi que le Maire de Benney qui a salué ces partenariats ainsi que architectes et entreprises présents, les élus impliqués dans ce projet, sans oublier les personnels de Globe Trotters et les membres du conseil d'administration de l'association qui ont assuré les déménagements, la gestion de la crèche provisoire et le retour dans les nouveaux locaux début 2024.

OCTOBRE ROSE

Balade Rose du Saintois du 12 octobre à Thorey Lyautey : En marche, en course, en vélo...dans une ambiance amicale, près de 450 marcheurs ont participé à la balade rose en faveur du dépistage du cancer du sein et de l'exercice physique au profit d'une meilleure santé. 2000 € collectés en dons reversés à la ligue contre le cancer 54.

LE PAYS DU SAINTOIS AU FIL DU TEMPS

le Foyer Rural de Tantonville a pour ambition de créer une manifestation à l'échelle de l'intercommunalité. Celle-ci aura lieu le dimanche 8 juin 2025 et traitera de l'histoire des communes au fil des époques (Antiquité, Médiévale, XVII^e « Grand siècle», Napoléon 1^{er}, Napoléon 3 et 1870, Révolution industrielle, le guerre mondiale 1914-1918 et 2^{de} guerre mondiale 1939-1945).

Il s'agit d'un projet d'envergure qui nécessite l'appui et le soutien des communes. En effet, un panneau par village sera réalisé avec notamment :

Le blason de chaque commune, le nom des habitants, l'histoire du nom de la commune, l'histoire de la commune en essayant de la séparer par grandes époques, L'architecture remarquable de la commune (château, fontaine, lavoir, manoir...) les personnalités historiques liées à la commune (naissance, résidence...) et enfin l'emplacement géographique de la commune dans la carte du territoire.

QUELQUES MANIFESTATIONS...



Spectacle Bulles de rêve
juillet 2024



Colonie itinérante
juillet 2024



Cinéma en plein air
juillet 2024



Fête de la soupe
15 septembre 2024



Ciné-débat
27 septembre 2024



Approfondissement troubles
neuro développementaux



Atelier Jeunes -Projet de
territoire-

ÉVÉNEMENTS

LA VIE DU TERRITOIRE



RDV À NE PAS MANQUER

- > 6 décembre : Le lutin du Père Noël au chateau d'Haroué
- > 7 décembre : Partage ton café ou ta tisane
- > 7 et 8 décembre : Marché de Noël de Vézelize
- > 20, 21 et 22 décembre : Casse-Noisette au Ménéil Saint-Michel
- > 21 décembre : Le Chœur universitaire de Nancy au chateau d'Haroué
- > 28 décembre : Qui a mangé mon gâteau ? Château d'Haroué
- > 4 janvier : spectacle Antoinette au Château d'Haroué

DON DE SANG

Urgence : les réserves sont faibles !
2/01 à Vézelize ; 28/01 à Ceintrey

Château de Haroué

Du 4 novembre au 29 mars
Château ouvert sur uniquement sur réservation pour les groupes et les individuels.
www.chateau-haroue.fr

Agenda des événements :

Sur le site internet www.ccpaysdusaintois.fr, sur l'application mobile Intramuros ou sur la page Facebook de la CC Pays du Saintois

VOS SAPEURS-POMPIERS RECRUTENT SUR LE TERRITOIRE !

CHOISISSEZ LE SECOURS À PERSONNE
DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE
POUR **UNE SEULE MISSION** GRÂCE À

**L'ENGAGEMENT
DIFFÉRENCIÉ**



SSUAP



POUR PLUS D'INFOS

CONTACTEZ LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS